

Conclusion de prêts convertibles obligatoires

Afin de financer Le Coq Sportif, principale participation d'Airesis, le Conseil d'Administration a autorisé, le 21 novembre 2016, la conclusion de prêts convertibles obligatoires (MCLs) d'un montant total de EUR 4.0 millions avec une échéance au 30 septembre 2020. Ces prêts, structurés et distribués par Swiss Investment House Inc., ont été signés le 21 novembre 2016. Les prêts (principal et intérêts annualisés) sont convertibles avec un rapport de conversion (strike) à CHF 1.22 par action. Le nombre maximum de nouvelles actions à émettre dépendra du taux de change EUR/CHF à la date de conversion. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été exclu. Les prêteurs disposent d'un droit de conversion au 30 septembre 2019 pour tout ou partie des montants dus. Airesis quant à elle, pourra soit rembourser les prêts au pair (intérêts annualisés inclus), soit exercer son droit de conversion obligatoire à l'échéance du 30 septembre 2020. Les nouvelles actions d'Airesis seront créées au travers d'un capital-actions ex-autorisé ou conditionnel, à condition que l'Assemblée des Actionnaires d'Airesis décide la création du capital autorisé ou conditionnel requis, lors de la prochaine AG. En l'absence d'une telle approbation, les droits de conversion des prêteurs et d'Airesis expireront avec effet immédiat (sans compensation) et les prêts (principal et intérêts annualisés) seront remboursés au pair le 30 septembre 2020.

Cet avis ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat des prêts convertibles mentionnés ci-dessus, ou des actions ou tout autre titre de Airesis SA.

Conclusion of mandatory convertible loans

To finance Le Coq Sportif, Airesis' main participation, Airesis' board of directors has authorized, on November 21, 2016, the conclusion of mandatory convertible loans (MCLs) totaling EUR 4.0 million with a maturity date on September 30, 2020. The MCLs, structured and distributed by Swiss Investment House Inc., have been entered into on 21 November 2016. The MCLs (principal and annualized interest) are convertible at a conversion price (strike) of CHF 1.22 per share. The maximum number of new Airesis shares depends on the EUR/CHF exchange rate on the conversion date. Shareholders' preferential subscription rights were excluded. Lenders may exercise their conversion right, in full or in part, with effect on September 30, 2019. Otherwise, Airesis will either reimburse the MCLs at par (including annualized interest) or exercise its mandatory conversion right at maturity on September 30, 2020. The new Airesis Shares shall be created ex authorized or conditional share capital, provided that Airesis' shareholders' assembly resolves on the creation of the required authorized or conditional share capital at the next shareholder assembly. Absent such approval, the lenders' and Airesis' conversion rights will lapse with immediate effect (without compensation), and the loans (principal and annualized interest) will be repaid at par on 30 September 2020.

This notice does not constitute an offer to sell or a solicitation of an offer to buy mandatory convertible loans mentioned above or any other shares of Airesis SA.